Subventions à l'Université de Franche-Comté

M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur : Après avis favorable de la Commission Université, Enseignement Supérieur, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au titre de l'année 2001, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Somme attribuée en 2000	Montant de la subvention sollicitée en 2001	Somme proposée en 2001
Université Ouverte 30-32 rue Mégevand 25030 Besançon Cedex	101 000 F	110 000 F	102 000 F (15 549,80 €)
Université de Franche-Comté Participation réalisation du Mémo du lycéen, du Mémento de l'étudiant et de l'annuaire des formations	50 000 F	50 000 F	50 000 F (7 622,45 €)
Université de Franche-Comté Opération portes ouvertes aux lycéens	18 400 F	18 600 F	18 600 F (2 835,55 €)

L'Université Ouverte

L'Université Ouverte, service commun de l'Université de Franche-Comté a pour mission d'ouvrir à la population franc-comtoise le potentiel de connaissances de l'Université. Elle s'adresse à toute personne, sans considération d'âge ou de diplôme, à l'exception des scolaires et des étudiants. Elle vise à une formation culturelle désintéressée. Elle continue à développer ses activités dans des domaines variés : Littérature et civilisations, Art et Histoire, Etudes régionales, Langues vivantes, Droit et Sciences économiques, Sciences et Techniques, Médecine et pharmacie, Education Physique, représentant plus de 2 300 heures de cours pour plus de 2 100 auditeurs. L'Université Ouverte a mis sur pied un cycle de conférences sur le Temps de deux ans, qui a annoncé et accompagnera l'ouverture du Musée du Temps.

L'agenda universitaire est remplacé par trois nouveaux supports de communication

Dans l'objectif d'informer les étudiants et les lycéens des classes de terminales sur leurs possibilités d'études supérieures et de les inciter à poursuivre leur formation dans la région, l'Université de Franche-Comté réalisait avec le soutien financier des collectivités, un agenda universitaire tiré en 37 000 exemplaires.

Les proviseurs de lycée, consultés par le biais de la commission enseignement secondaireenseignement supérieur, ont émis le souhait que l'information dispensée en direction des lycéens soit, au niveau académique, davantage coordonnée.

L'Université propose donc pour cette année universitaire 2001/2002 de produire en collaboration avec les collectivités, trois outils, qui semblent mieux adaptés :

- pour les lycéens de classes de terminales de l'Académie : le *Mémo du Lycéen* en coproduction avec la Délégation régionale de l'ONISEP. Il comprendra un agenda des grands rendez-vous d'information de l'année : salons, forums, procédures et dates d'inscription dans l'enseignement supérieur, conseils utiles, et une vingtaine de pages consacrées à l'Université et à ses partenaires sur la vie étudiante. La Ville y insérerait un rédactionnel et son Logo. Il sera tiré en 16 000 exemplaires.

- pour les étudiants de l'Université : le *Mémento*, sous forme d'un livret qui reprendra les informations délivrées précédemment dans l'agenda mais ciblées en direction de ce public et traitées d'une manière plus journalistique et vivante. Les partenaires de l'Université pourront continuer à y insérer leurs articles et messages aux étudiants. Il sera tiré en 21 000 exemplaires.
- pour l'extérieur : un *annuaire papier*, tiré en 3 000 exemplaires, présentant l'offre de formations habilitées à l'Université de Franche-Comté.

Journée Portes Ouvertes à l'Université

Le 14 mars 2001, l'**Université de Franche-Comté** et le CROUS ainsi que les associations étudiantes ont ouvert pour la 4^{ème} année consécutive, les portes de leurs établissements à près de 4 000 lycéens des classes de terminales de toute la région, pour leur permettre de découvrir et d'apprécier les lieux de leurs futures études. La Ville de Besançon, partenaire de cette opération était présente sur les points d'accueil des élèves à la Bouloie et à la cité universitaire Canot. Elle apporte à l'organisation de cette journée, une aide logistique et financière, contribuant ainsi à la réussite de cette initiative.

Ces trois subventions, pour un montant total de 170 600 F (26 007,80 €) sont à prélever sur les crédits inscrits au BP 2001, chapitre 92.23 65731, service 21100.

«M. LE MAIRE: 110 000 F sont accordés à l'Université Ouverte qui fait un travail remarquable, tout à fait exceptionnel».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises. MM. ROIGNOT (Secrétaire Général de l'Université), LEGEARD et CHEVAILLER (Vice-Présidents de l'Université) ne participent pas au vote.

Récépissé préfectoral du 6 juillet 2001.